



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
Séance du 17 octobre 2022 à 19h00

Nombre de membres		
Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Ayant pris part à la délibération
10	16	9

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en son lieu ordinaire, sur convocation adressée par le Président à chacun de ses membres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président.

Secrétaire de séance : Danielle CARELLO

Administrateurs présents : Jean-Pierre SERRUS, Yvette AGARD, Michèle BOURGUE, Danièle CARELLO, Paul GAILLARD, Patrick FUMAT, Jean-Marie LEBRE, Astrid ROBERT, Alix DIOP

Administrateurs ayant donné pouvoir : Nathalie JEAN

Administrateurs absents : Karine FRASCA, Emilie LAFOND, Katia MARTINEZ, Marie-Line MICHELOTTI, Danièle PELLEGRIN, Catherine POUZENC

Délibération N° 30/2022

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET RESIDENCE AUTONOME L'OUSTAOU - Année 2022

Rapporteur : Jean-Pierre SERRUS

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement et d'investissement du budget de la RESIDENCE AUTONOME OUSTAOU.

- Chapitre 011 : la crise économique traversée par le pays influe sur le prix des charges à caractère général. Il est ainsi impératif d'ajouter 23 000 € de crédits aux fins d'honorer les factures d'eau et assainissement, l'électricité et l'alimentation
- Chapitre 16 : annulation de titres sur exercices antérieur à la demande de la Trésorerie.

Enfin, l'obtention d'une subvention en cours d'année (28 744 € au chapitre 13 permet d'investir notamment dans le changement du système incendie de la résidence.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°14/2022 en date du 11 avril 2022 approuvant le budget prévisionnel de LA RESIDENCE AUTONOME OUSTAOU

Le Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de la RESIDENCE AUTONOME OUSTAOU comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 002	Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	1 506.45€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 011	Groupe 1 – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	23 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 012	Groupe 2 – Dépenses afférentes au personnel	190.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 16	Groupe 3 – Dépenses afférentes à la structure	13 740.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 17	Groupe 1 – Produits de la tarification	0.00€	0.00€	4 104.50€	0.00€
Chapitre 18	Groupe 2 – Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00€	0.00€	34 331.95€	0.00€
TOTAL Fonctionnement		38 436.95€	0.00€	38 436.95€	0.00€

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	INTITULE	DEPENSES		RECETTES	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00€	0.00€	1 749.90€	0.00€
Chapitre 13	Subventions d'investissement	0.00€	0.00€	28 744.00€	0.00€
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	10 342.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 20	Immobilisations corporelles	5 000.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Chapitre 21	Immobilisations incorporelles	15 151.90€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL Fonctionnement		30 493.90€	0.00€	30 493.90€	0.00€

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :

Danièle CARELLO



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le.....
Et de la publication ou notification le

26 OCT. 2022